

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 15/03/2022**

L'an 2022, le 15 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, MICELI Françoise, MOREAU Céline Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond.

Excusé ayant donné procuration : Mme LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise

Excusé : M. AUGIRON Rodolphe

Secrétaire de séance : M LESCURE

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 17

Date de la convocation : 08/03/2022

Date d'affichage : 08/03/2022

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

**2022\_03\_01 - Vote subventions**

Avant le vote, il est précisé que les conseillers municipaux impliqués dans une association locale s'abstiennent lors du vote de la subvention de l'association concernée, à savoir :

*USCF Basket et Tennis : M LESCURE ; Terrouenne : Mme THIBAUT, M RABIER ; Orchestre d'Harmonie : Mme MICELI, M ARNOULT ; Talents Dys : Mme MOREAU.*

Vu le C G C T - articles L2121-29 et L 2321-1

Considérant l'importance de la vie associative pour la commune,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 01/03/2022 ;

O T S I	1 100.00
USCF Basket	6 550.00
Gymnastique	500.00
Orchestre d'Harmonie	1 700.00
Donneurs de Sang	400.00
Comité des Fêtes	2 400.00
Chambre Métiers - C F A-	80.00
Terrouenne	700.00
Cyclo Club Montillois	280.00
USCF Tennis	900.00
FNACA	200.00
Chorale Ars Nova	1 100.00
LEP Boissay	160.00

Amicale Sapeurs-Pompiers Ouchamps	500.00
Atelier de la casserole	300.00
La billebaude (chasse)	320.00
Les ptits Montillois	1 500.00
Talents Dys	1 000.00
Projet école	1 230.00

**Décision :**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de verser aux associations les subventions ci-dessus.
- dit que le montant de la dépense sera inscrit sur le budget primitif de l'exercice 2022
- rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,
- indique que le tableau des subventions sera publié en annexe au budget primitif 2022, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

**2022\_03\_02 - Aide d'urgence pour les populations victimes - action Ukraine - ouverture du fond d'action extérieur des collectivités territoriales (FACECO)**

Le maire demande au conseil municipal son accord pour faire un Don de 1000 € au fond d'action extérieur des collectivités territoriales (FACECO). Ce don permettra de financer une partie des opérations humanitaires d'urgence en Ukraine.

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire un don de 1 000 € au fond d'action extérieur des collectivités territoriales (FACECO).

**2022\_03\_03 - Vote du budget 2022 Contrat Enfance Jeunesse (3-11ans)**

Le budget prévisionnel a été préparé en tenant compte de l'évolution des effectifs constatés pour l'Accueil Collectif des Mineurs de moins de 11 ans. Le contrat enfance jeunesse donne une indication de l'évolution des données.

Les données prévisionnelles chiffrées pour 2022 sont les suivantes :

- Les dépenses : 171 748.05 €
- Les recettes des familles et de prestation de service : 75 000.00 €
- Dépenses nettes : 96 748.05 €
- Prestation de Service CEJ de la CAF :43 200.00 €
- Le reste à charge pour les communes : 53 548.05 €

**Décision :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces prévisions 2022.

**2022\_03\_04 - Autorisation au maire à se défendre auprès du Tribunal Administratif d'Orléans contre la requête présentée par M Vitoria**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de présenter un mémoire contre la requête déposée par M Jean Vitoria auprès du Tribunal Administratif d'Orléans sous le numéro 2200024-4 (Monsieur Jean Vitoria c/COMMUNE DES MONTILS).

**Décision :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à se défendre dans l'affaire n° 2200024-4 (Monsieur Jean Vitoria c/COMMUNE DES MONTILS) et autorise le Monsieur le Maire à présenter un mémoire auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.